

2 informations pour bien commencer la journée : Imop et la Cité des startups

Chaque jour, retrouvez dans notre article EnBref les informations startup à côté desquelles il ne faut pas passer. Aujourd'hui Imop et la Cité des startups.

Temps de lecture : minute

3 mars 2020

L'agence en ligne Imop s'associe à Axa pour assurer ses clients après la vente

L'agence immobilière en ligne Imop s'associe avec Juridica, filiale du groupe Axa spécialisée en protection juridique, dans le but d'assurer ses clients après une transaction immobilière. En effet, en cas de litige après une vente, Imop permettra à ses clients d'avoir recours à l'un des 200 juristes de Juridica de façon gratuite pendant un an. Les frais de recours seront pris en charge dans une limite de 16 000 euros de frais par litige.

Ouverture de la Cité des startups à Toulouse

La Cité des startups a ouvert ses portes à Toulouse. Située dans d'anciennes halles à Montaudran, la cité peut accueillir jusqu'à 300 jeunes pousses et partenaires de l'innovation numérique. La direction du lieu est assurée par l'incubateur AT Home. La Cité des startups dispose d'un espace de coworking, d'un FabLab et d'un tiers lieu, répartis sur 12 000 m². Il s'agit également de la nouvelle adresse de l'incubateur Nubbo et

de l'agence régionale de développement économique Ad'Occ.

Article écrit par Gaëlle Doublé